ORT - Formations FAD 2019-2020

Formations du Conseil Régional





FAD via plateforme Occitanie e-Formation



Intervenant: Nícolas Leleu



Agenda des cours

- 1. Historique et cadre réglementaire / Le renseignement et l'approche moderne du monde digital
- 2. Fonctions de l'IE : connaître son environnement concurrentiel (veille), protéger son savoir-faire et influencer
- 3. Mise en œuvre d'une démarche structurée et humaine
- 4. L'identification des informations sensibles, l'information et la sanction
- 5. Cas entreprise auto-formation
- 6. L'entreprise et ses menaces, du badge d'accès à la connexion wifi



Agenda du 1er cours

1. Histoire de l'intelligence économique

- 2. Les contours de la législation
- 3. Une nouvelle architecture de l'information, cas des Etats-Unis
- 4. Perspectives européennes
- 5. Les enjeux contradictoires du renseignement





1.1 – La genèse de la démarche de recherche d'informations

- L'intelligence économique, en tant que recherche d'informations et exploitation avec un objectif économique, existe depuis très longtemps.
- Les récits de voyage constituent des mines d'informations importantes pour les entreprises et les gouvernements.
- Sans remonter à l'Antiquité, on peut citer le commerce à partir de la République de Venise, les explorations des missionnaires franciscains en Asie, jusqu'en Extrême-Orient (Chine) au XIIIe siècle, et la consignation des informations sous forme de récits de voyages (informations géographiques, botaniques...).



1.2 – La naissance du renseignement

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les États-Unis ont connu une période de très forte immigration en provenance d'Europe. Ils ressentirent le besoin de comptabiliser la population.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le centre de renseignement de Londres, qui comprend essentiellement des Américains et des Britanniques, exploite toutes les informations en provenance du continent européen. Les Anglo-Saxons sont très habiles pendant la Seconde Guerre mondiale pour la collecte et le traitement des informations.

Néanmoins le modèle de communication est basique : transmission d'une information d'un émetteur à un récepteur!



1.3 – L'origine d'une démarche structurée

- > 1967 : Harold Wilensky et L'intelligence organisationnelle.
- > 1980 : Michaël Porter et la Competitive intelligence
- ➤ 1984 : R. Edward Freeman et les jeux d'influence dans l'environnement des entreprises (Strategic Management: A Stakeholder Approach)
- > 1990 : Stevan Dedijer, business intelligence, social intelligence et interdisciplinarité humanités, sciences sociales, sciences



1.4 – La France s'organise

- ➤ 1994 en France : la Commission Intelligence Économique et Stratégie des Entreprises du Commissariat Général du Plan en 1994, sous la présidence d'Henri Martre. Il fut précurseur de l'IE en France.
- → L'intelligence économique peut être définie comme l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques.
 - ➤ 1995 le Comité pour la compétitivité et la sécurité économique est créé (CCSE). Il est placé auprès du Premier ministre et comprend sept membres élus pour deux ans (chefs d'entreprises, scientifiques, syndicalistes).



1.5 – Les premiers pas d'une organisation

En 2000 : deux fonds d'investissement américains supposés proches de la CIA, Texas Pacific Group et Spectrum Equity Investors, cherchent à prendre le contrôle des sociétés françaises Gemplus et d'Eutelsat.

- Les pouvoirs publics réussissent à limiter la montée en puissance de ces fonds à 23,3 % contre le tiers du capital espéré.
- ➤ 2003 : Bernard Carayon, député du Tarn, s'empare du sujet et remet au Premier Ministre Le rapport Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale. Le contenu vise la sécurité économique, les activités à protéger et les moyens que l'on se donne à cet effet.
- Conséquences de ce rapport :
 - nomination d'un Haut responsable à l'intelligence économique ;
 - réation d'un syndicat professionnel, la Fepie puis le SYNFIE ;
 - lancement des pôles de compétitivité par Dominique de Villepin ;
 - mise en œuvre d'une politique d'intelligence territoriale par Nicolas Sarkozy.
- 2004 : création d'une délégation générale de l'intelligence économique à Bercy



1.6 – L'action publique se met en place

- ➤ 2005 : mise en place de responsables de l'intelligence économique dans différents ministères ; mise en place, sous l'impulsion du Préfet Rémy Pautrat, de pilotage régionaux de l'intelligence économique par les préfets ; définition des secteurs dits « sensibles » par le ministre de l'Industrie ;
 - ➤ 2006, tous les pays membres de l'Union européenne, à l'exception des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Autriche, mettent en place des dispositifs de contrôle des investissements étrangers concernant l'ordre public et la défense nationale.
 - ➤ 2006 : mise en œuvre du dispositif d'intelligence économique au sein des Ministères économique et financier à Paris et dans les régions ;
 - 2009 : nomination du 1^{er} Délégué Interministériel à l'Intelligence Économique ;
 - ➤ 2010 : nomination d'un Coordonnateur ministériel à l'intelligence économique des ministères économique et financier ;
 - 2013 : nomination de Claude Revel, Déléguée interministérielle à l'intelligence économique
 - 2015 : nomination de Jean-Baptiste Carpentier, Délégué interministériel à l'intelligence économique
 - > 01/2018 : nomination de Thomas Courbe à la DGE
 - > 10/2018 : nomination du Chef du SISSE : Joffrey CELESTIN-URBAIN



Agenda du 1er cours

- 1. Histoire de l'intelligence économique
- 2. Les contours de la législation
- 3. Une nouvelle architecture de l'information, cas des Etats-Unis
- 4. Perspectives européennes
- 5. Les enjeux contradictoires du renseignement





2.1 – Législation française

- ➤ **Enjeu :** Lors de la collecte et de la diffusion d'informations, les entreprises sont exposées à un risque de mise en cause de leur responsabilité.
- Le traitement et la diffusion d'articles, d'extraits de revues spécialisées ou de toute œuvre originale protégée doivent respecter les règles de la propriété intellectuelle et notamment le droit d'auteur.
- L'analyse et l'utilisation de données à caractère personnel doivent respecter la vie privée et les libertés individuelles des personnes physiques.
- Directive sur le Secret des affaires adoptée le 14/04/2016 par le Parlement Européen : protéger les entreprises européennes de l'espionnage industriel et économique
 - Protection des lanceurs d'alerte
 - définition du savoir-faire
 - précautions à prendre
- ➤ Norme liée à la veille, française et européenne : (CEN/TS 16555-2 : 12/2014)



2.2 Le SISSE

• Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique a présenté au Conseil des ministre du 27 janvier 2016 un décret instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de l'information stratégique et de la sécurité économiques ».

1. S'inscrit dans la continuité de la politique publique :

- renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts français
- assurer les moyens de la souveraineté économique de la France

2. Regroupement de moyens au sein d'une structure unique :

- ➤ De la délégation interministérielle à l'intelligence économique
- Du service ministériel de coordination à l'intelligence économique
- Insérée au cœur du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique,
- Constitue un service de la direction générale des entreprises, s'appuie sur ses moyens, son expertise, et bénéficie de son réseau déconcentré.



2.2 – Le CISSE

- Le commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (CISSE) est :
- > nommé directement auprès du ministre en charge de l'économie, au sein de la Direction Générale des Entreprises
- chargé de mettre en œuvre les orientations fixées par un comité directeur réuni à l'initiative du ministre et composé de représentants de plusieurs ministères.
- ➤ Jean-Baptiste Carpentier a dirigé la cellule Tracfin. Il était depuis le 1er juillet 2015 Délégué interministériel à l'intelligence économique
- → Sans préjudice des prérogatives du garde des sceaux s'agissant de la politique pénale, le commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques élabore et propose, en lien avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et les autres ministères concernés, la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation.

2.3 – Législation européenne

- Jusqu'à présent l'Union européenne s'est assurée de préserver les États dans la voie d'abandons partiels de souveraineté en mettant l'accent sur des transferts de compétences
- ➤ La défense et la sécurité en tant qu'instruments privilégiés de la souveraineté nationale assurent l'intégrité du territoire et la vie de la population, et c'est donc aux États membres de prendre des initiatives dans ces domaines et d'organiser un régime juridique de protection (comparable aux États-Unis)
- Rappelons néanmoins que la somme cumulée « des intérêts de chaque Etat » n'est pas forcément égale aux « intérêts essentiels » de l'Union européenne (eg : développements des pratiques de lobbying nationaux).



Agenda du 1er cours

- 1. Histoire de l'intelligence économique
- 2. Les contours de la législation
- 3. Une nouvelle architecture de l'information, cas des Etats-Unis
- 4. Perspectives européennes
- 5. Les enjeux contradictoires du renseignement





3 – UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE L'INFORMATION

3.1 – De la recherche au recueil

L'apparition d'internet et des réseaux informatiques d'entreprise étendue multiplie les émetteurs et les récepteurs.

L'informatique d'entreprise s'est développée dans les années 1970 au sein des organisations généralement déconnectées les unes des autres, d'où la nécessité de bâtir un nouvelle architecture pour capter l'information.

- > Approche classique de renseignement
- > Approche moderne privilégie la perception de l'environnement et des sources ouvertes, recueil dans un contexte mondial



3 – UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE L'INFORMATION

3.2 - Cas particulier de la politique d'IE des Etats-Unis (1/2)

En France, le volet offensif est du domaine des entreprises, et le volet défensif du domaine de l'État,

Les États-Unis ne font pas cette distinction. Les secteurs militaires et civils communiquent beaucoup plus qu'en Europe.

À la fin des années 1980, l'administration des États-Unis a lancé la politique d'advocacy de soutien aux entreprises, qui est essentiellement une stratégie offensive. La politique actuelle d'intelligence économique des États-Unis résulte du constat effectué après la guerre du Viêt Nam de la nécessité d'adapter l'armée américaine au contexte des guerres modernes.

Cette politique que l'on peut qualifiée de protectionnisme s'appuie :

- sur des méthodologies de partage structuré d'informations comme les war rooms;
- sur une politique d'influence dans tous les domaines et qui se manifeste auprès d'un grand nombre d'organisations internationales (OMC, ONU, OCDE, Union européenne...);



3 – UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE L'INFORMATION

3.3 - suite (2/2)

- > sur le concept de gestion de la perception ;
- > sur des actions systématiques de normalisation et de lobbying;
- sur l'usage de la langue anglaise ;
- > sur un système juridique (soft law) dans lequel le droit mou a plus de place ;
- sur la puissance financière des fonds de pension ;
- > sur un dispositif de protection contre les acquisitions de sociétés américaines ;
- > sur un environnement législatif protégeant des domaines d'activité interdits aux entreprises étrangères ;
- > sur l'encadrement spécifique interdisant et limitant le contrôle des sociétés américaines par des capitaux non américains ;
- > sur un environnement législatif favorisant les PME : le Small Business Act de 1982.



Agenda du 2e cours

- 1. Histoire de l'intelligence économique
- 2. Les contours de la législation
- 3. Une nouvelle architecture de l'information, cas des Etats-Unis
- 4. Perspectives européennes
- 5. Les enjeux contradictoires du renseignement





4 - PERSPECTIVES EUROPEENES (1/3)

- La sécurité économique, des différents agents économiques de l'Union européenne peut-elle être toujours autant garantie par les États nations ou doitelle être hissée à l'échelle européenne en tant que « volet externe » du marché intérieur :
- ➤ La question de la sécurité des systèmes d'information (SI) véhiculant des informations confidentielles, sources d'avantages compétitifs, est posée ;
- ➤ Ne pas retenir que la seule approche nationale de la sécurité économique, ce qui oblige l'UE à une réponse commune en tenant compte de la dimension interne (relations entre sociétés européennes) et du volet externe au regard des intérêts essentiels des États membres et de ceux de l'Union européenne ;
- ➤ Le cyberespace nécessite : l'ouverture au public des principales données et informations des grandes administrations, la mise en place d'un réseau sécurisé (au niveau européen) et la définition des « informations stratégiques, ou sensibles » ;



4 – PERSPECTIVES EUROPEENES (2/3)

Depuis le traité de Lisbonne en 2007

Face au déclin de la compétitivité de l'Union européenne, l'impérieuse nécessité d'un retour à une croissance forte est reconnue. Elle passe par une la construction d'une véritable dynamique industrielle.

- <u>i) sur un plan pratique :</u>
- ➢ l'intégration d'une meilleure sécurité économique globale comparable aux dispositifs des États-Unis, et lui donner un caractère offensif, et non purement défensif ou protectionniste;
- ➢ la construction d'un système de protection du secret au niveau européen : Accord entre les États membres de l'Union européenne relatif à la protection des informations classifiées signé à Bruxelles le 4 mai 2011;
- > la définition de normes, afin d'éviter toute distorsion de concurrence ;
- la rationalisation des accords de sécurité entre États membres de l'Union européenne ;
- le suivi d'une cartographie des risques ;



4 – PERSPECTIVES EUROPEENES (3/3)

Depuis le traité de Lisbonne en 2007

- ii) sur un plan stratégique :
- ▶ la protection du secret dans « l'intérêt européen » : PPST , propriété intellectuelle, R&D ;
- ➤ le souci du recensement des points d'importance vitale (PIV) pour la continuité d'activités dans le contexte d'une crise majeure ;
- ➢ l'élaboration d'un régime juridique portant sur le secret des affaires ou le secret industriel à un moment où l'ouverture aux données coïncide à un droit à l'information des citoyens;
- promouvoir l'intelligence économique et maîtriser l'acquisition de l'information stratégique en vue d'anticiper et de se positionner à l'international;
- la construction d'un pôle de puissance tout en mettant en œuvre une stratégie d'influence à l'échelle européenne et nationale.



Agenda du 1er cours

- 1. Histoire de l'intelligence économique
- 2. Les contours de la législation
- 3. Une nouvelle architecture de l'information, cas des Etats-Unis
- 4. Perspectives européennes
- 5. Les enjeux contradictoires du renseignement
- 6. Les acteurs du renseignement





1.1 – La naissance du renseignement

- La légitimité de la permanence de renseignement a été démontrée dans le cadre des opérations militaires durant les deux guerres mondiales.
- > Effondrement du système soviétique
- Chute du mur de Berlin : faible probabilité du risque de confrontation nucléaire ainsi que l'effacement du rôle de l'ex-URSS dans les conflits de faible intensité atténuèrent la portée stratégique du renseignement
- Jusqu'en 1989, la priorité des services de renseignement : lutte contre le pillage technologique orchestré par les services de renseignement de l'URSS
- Développement du terrorisme islamique et la première guerre du Golfe : besoin de renseignement.
- Après les attentats du 11 septembre, les services de renseignement ont dû concentrer leurs ressources sur la lutte contre le terrorisme islamique et en particulier la nébuleuse d'Al Qaida et plus récemment de Daesh.



1.2 - L'évolution du renseignement

- > En 1981, l'affaire Farewell
- A la suite de ce scandale, le gouvernement français expulsa une cinquantaine d'agents soviétiques opérant sur le territoire national.
- ➤ De leur côté, les Etats-Unis, par le biais du FBI, se mirent à communiquer régulièrement une liste de pays soupçonnés de s'intéresser de trop près aux innovations technologiques nord-américaines.
- USA ont élevé la sécurité économique au rang de première priorité de la politique étrangère. La nouvelle doctrine américaine souligne le besoin d'une stratégie concertée entre le pouvoir politique et les acteurs économiques américains
- L'adversaire peut être aussi un allié : règles de solidarité contre le monde communiste ne s'appliquent pas aux affrontements économiques de l'après guerre froide.



1.3 – L'évolution du monde moderne

- La recomposition du monde va influer progressivement sur la définition des politiques de renseignement dans le domaine économique.
- ➤ Evolution des enjeux compétitifs et surtout l'émergence de nouvelles dynamiques de puissance élargissent le champ d'activités des services de renseignement.
- Les négociations internationales menées au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce sont autant de domaines où les besoins de renseignement ne s'arrêtent pas à la connaissance de l'autre.
- Les pays conquérants élaborent des démarches de renseignement dont l'objectif est la recherche de la domination durable des marchés stratégiques.



1.4 – Le renseignement étatique

- > Dans les services étatiques français :
 - > Renseignement dit de sécurité
 - > Renseignement à vocation militaire
- Cette orientation gravée dans le marbre semble reléguer au rayon des accessoires deux problèmes majeurs qui conditionnent aujourd'hui l'avenir de la France et de l'Europe :
 - l'influence croissante des rivalités géoéconomiques
 - ▶ l'impact de la société de l'information
- Renseignement étatique semble marginalisé par l'autonomie prise par les grandes entreprises dans leur confrontation concurrentielle.
- Nécessité de comprendre l'évolution du rôle du renseignement dans cette guerre économique du temps de paix menée par les pays qui cherchent à imposer leur suprématie dans des enjeux géoéconomiques aux dépens des intérêts d'autres nations.



1.5 – Le conflit d'intérêts entre Etats et Entreprises

- Depuis l'avènement des révolutions industrielles, le monde économique a deux faces :
 - > celle de l'échange
 - > celle de l'affrontement
- Les affrontements économiques entre Etats ne se confondent pas avec les enjeux purement concurrentiels.
- Même finalité
- Mais différence des théâtres d'opération, d'acteurs et de politique de renseignement
- Exemple de la compétition énergétique qui oppose les Etats-Unis à laChine



1.6 – Cas du mode opératoire offensif : espionnage industriel et désinformation ?

- > connaître l'adversaire
- devancer ses initiatives
- s'octroyer son savoir
- capter ses marchés
- détourner ses clients
- débaucher ses cadres
- Utiliser le concept de « perception management »



Agenda du 1er cours

- 1. Histoire de l'intelligence économique
- 2. Les contours de la législation
- 3. Une nouvelle architecture de l'information, cas des Etats-Unis
- 4. Perspectives européennes
- 5. Les enjeux contradictoires du renseignement
- 6. Les acteurs du renseignement





6 – LES ACTEURS DU RENSEIGNEMENT

2.1 Acteurs de la sécurité publique avant tout

- Le Premier Ministre a transformé le 14 juin 2017 la Coordination Nationale du Renseignement en Coordination national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme, sous l'autorité du Président de la République, qui s'assure des synergies entre les 6 services constituant la communauté française du renseignement :
- 1. La direction générale de sécurité extérieure (DGSE)
- 2. La direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)
- 3. La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)



6 – LES ACTEURS DU RENSEIGNEMENT

- 4. La direction du Renseignement militaire (DRM)
- 5. Le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie participe également de façon explicite et active au renseignement avec 2 organismes :
 - La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED)
 - TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins)

Cette organisation est fondée sur une approche défensive de l'intelligence économique mais elle ne semble pas adéquate pour les défis à venir.



6 – LES ACTEURS DU RENSEIGNEMENT

2.2 – Cas particuliers des armées : SIC et Renseignement

- Accroissement constant des besoins en renseignement,
- Mise en œuvre de drones d'observation
- Recours systématique à de l'imagerie haute définition,
- > Echanger et de traiter en temps réel les vidéos et l'imagerie
- ➤ Attribution de bande passante et de programmation de la ressource satellitaire
- ➤ Besoins doivent être spécifiés au plus juste afin de vérifier la faisabilité technique et procédurale de ces échanges.



Formation à distance - Région OCCITANIE

Questions?



ORT - Formations FAD 2019-2020





Fin du 1er cours

BAC + 4 Veille stratégique

Intervenant: nleleu@guartor.com

